



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8509^e séance

Vendredi 12 avril 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Melki
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/307, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2465 (2019).

Je donne à présent la parole au représentant du Soudan.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie la délégation des États-Unis de ses efforts, qui ont conduit le Conseil à adopter aujourd'hui la résolution 2465 (2019) sur la prorogation de six mois de l'appui fourni au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Je remercie également tous les membres du Conseil pour leur coopération et leur esprit de compromis, qui ont conduit à l'adoption de la résolution.

Je voudrais également saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement de mon pays à coopérer avec la FISNUA afin qu'il puisse s'acquitter avec succès de son

mandat conformément à la résolution 1990 (2011) et aux résolutions ultérieures, notamment celle du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, pour mener à bien sa mission et renforcer la sécurité et la stabilité à la frontière entre les deux pays.

Nous soulignons que les conditions énoncées dans la résolution pour que la FISNUA continue d'appuyer le Mécanisme sont conformes aux accords conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud lors de la réunion sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, que nous appuyons pleinement.

Je voudrais réitérer mes remerciements et mon appréciation les plus sincères à tous les partenaires dont les efforts ont facilité le travail de la FISNUA, en particulier l'Éthiopie, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, le Secrétariat et tout le personnel de la FISNUA. Nous réaffirmons notre engagement à coopérer avec la FISNUA jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat, comme le prévoit la résolution 1990 (2011).

Qu'il me soit permis de fournir au Conseil quelques éclaircissements sur l'évolution de la situation dans mon pays depuis le 11 avril. Avant de poursuivre, je voudrais rendre hommage à la mémoire des martyrs qui sont tombés au cours de ces événements et souhaiter aux blessés un prompt rétablissement. Les événements qui se sont produits ont incité le Conseil militaire de transition à destituer le Président, à suspendre la Constitution et à dissoudre le Conseil national et les conseils d'État, ainsi que le Gouvernement central et les gouvernements des États, et à déclarer l'état d'urgence pour trois mois. Ces mesures répondent aux demandes du peuple soudanais, qui a exprimé ses aspirations et ses revendications en accord avec son histoire et sa lutte.

À cet égard, je tiens à noter que le Conseil militaire de transition a souligné son attachement à tous les accords et conventions internationaux et régionaux. Il est déterminé à coopérer pleinement avec la communauté internationale pour assurer la stabilité, la paix et une transition pacifique au Soudan sur la base d'un héritage politique de transitions pacifiques après les glorieuses révolutions d'octobre 1964 et avril 1985. Dans le même temps, le Ministre de la défense a assumé la présidence du Conseil militaire de transition afin de diriger la transition pacifique par l'intermédiaire d'un gouvernement civil.

Le Conseil militaire de transition a souligné qu'il répondait aux aspirations de changement du peuple soudanais et s'employait à protéger la vie des citoyens, ainsi que leurs biens et les ressources du pays. Il ne va pas gouverner, mais il garantira la formation d'un gouvernement civil en collaboration avec les pouvoirs politiques et les parties prenantes. Aucun parti, y compris les groupes armés, ne sera exclu du processus politique. En outre, le Conseil militaire de transition a souligné que la suspension de la Constitution pourrait être levée et que la période de transition pourrait être raccourcie en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des accords conclus entre les parties prenantes.

Enfin, je voudrais réaffirmer que ce qui se passe au Soudan relève de la volonté du peuple soudanais. La situation délicate du Soudan, qui menace gravement sa stabilité immédiate et future, doit être prise en considération. Cependant, tout processus démocratique prend du temps et ne devrait pas être menacé. Nous ne souhaitons pas voir le processus démocratique naissant s'effondrer au nom de la démocratie. C'est pourquoi nous appelons nos partenaires de la communauté internationale à appuyer la transition pacifique dans le pays d'une manière qui contribuerait à renforcer les progrès réalisés par le peuple soudanais et à ouvrir la voie à la stabilité, au développement et à la prospérité, tout en préservant le pays de la violence. Cela aurait un impact positif sur la paix et la sécurité régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Soudan du Sud.

M^{me} Adeng (Sud-Soudan) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Notre délégation se réjouit à la perspective de travailler et de coopérer avec vous durant votre mandat.

Au nom du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, nous nous félicitons aujourd'hui de la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, et nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont rendu cela possible. Nous voudrions saluer les efforts inlassables du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, de l'ONU et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ainsi que du Gouvernement soudanais, pour la collaboration positive dont ils ont fait preuve en reconnaissant la nécessité d'appuyer les travaux menés par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Des progrès ont été accomplis dans la zone, et la volonté de poursuivre l'exécution du mandat est évidente. Nous tenons à réaffirmer que nous, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Gouvernement de la République du Soudan, appuyés par les communautés régionales, avons œuvré sans relâche à la réalisation des évolutions régionales positives actuelles, afin de rassurer les communautés de la zone d'Abyei qu'une solution satisfaisante serait bientôt trouvée. En outre, la Commission frontalière mixte et le Comité mixte de démarcation doivent tenir une série de réunions en avril, juin et juillet. La prorogation adoptée aujourd'hui devrait s'ajouter à ce qui a été réalisé jusqu'à présent grâce aux mesures établies par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

Enfin, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud est déterminé à travailler en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité tandis que nous poursuivons l'exécution des tâches qui nous attendent.

La séance est levée à 10 h 20.